



HAL
open science

**Licence professionnelle Entrepreneuriat des métiers de
l'artisanat**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Entrepreneuriat des métiers de l'artisanat. 2014, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02038651

HAL Id: hceres-02038651

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038651v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Entrepreneuriat des métiers de
l'artisanat

de l'Université Montpellier 1 –
UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Montpellier I - UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Entrepreneuriat des métiers de l'artisanat

Secteur professionnel : SP5–Echanges et gestion

Dénomination nationale : SP5–1 Management des organisations

Demande n° S3LP150009117

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Faculté d'administration économique et sociale, Université Montpellier I (UM1).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Chambre Régionale des Métiers de Languedoc-Roussillon.

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle (LP) *Entrepreneuriat des métiers de l'artisanat* vise à former des professionnels polyvalents aptes à intervenir dans la création, la reprise ou la direction de PME artisanales. Les métiers visés tiennent à la direction de PME, à l'assistance au chef d'entreprise ou au conseil aux entrepreneurs.

Créée en 2010, cette formation est proposée en formation initiale, en apprentissage ou en formation continue. Elle constitue un complément à l'offre de formation de l'Université Montpellier 1. Au plan régional, il existe deux autres LP, sur les IUT de Nîmes et Perpignan, qui présentent des spécialités proches avec toutefois des différences notables, ne conduisant pas à une redondance des formations.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'environnement socio-économique régional se caractérise par une dynamique importante de créations d'entreprises, en lien avec une politique régionale ou nationale volontariste d'aides et d'accompagnement en ce domaine. La formation constitue donc une réponse à la nécessité de professionnaliser les porteurs de projets de création/reprise d'entreprises. Les compétences attendues du futur diplômé sont larges puisque correspondant aux principales fonctions de l'entreprise et pourraient correspondre davantage à un titulaire de master. La formation comporte des aspects professionnalisants significatifs (apprentissage, politique intéressante des projets tuteurés, part notable des professionnels dans l'enseignement, simulations de gestion...). La LP propose une première unité d'enseignement (UE) visant à harmoniser les profils généralistes et professionnels, puis des UE2 et 3 en lien avec les métiers et compétences visés. L'UE4, qui regroupe à la fois le stage et le projet tuteuré, ne répond pas au cahier des charges fixé par l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la LP. Enfin, une meilleure cohérence entre les volumes enseignés et les crédits européens (ECTS) délivrés doit être recherchée.

Du fait de la création récente de la formation, celle-ci n'est pas encore concernée par les dispositifs d'enquête nationale ou de l'université de tutelle. Seuls les résultats d'une enquête menée par la responsable de la formation sont disponibles, soit six répondants sur une promotion de neuf étudiants. Dès lors, l'insertion professionnelle ou les poursuites d'études des diplômés sont difficiles à apprécier du fait du manque de significativité des données disponibles. Les réponses, peu nombreuses, peuvent néanmoins inciter à la vigilance quant aux poursuites d'études (quatre cas sur six répondants).

La formation fonctionne de manière étroite avec les milieux professionnels. En effet, une convention lie cette formation à la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat du Languedoc-Roussillon. Ce partenaire institutionnel ainsi que des entreprises artisanales locales interviennent dans le fonctionnement de la LP au niveau de l'enseignement (59 % du total), de la promotion de la formation, de l'accueil des étudiants ou apprentis, de l'encadrement des projets tuteurés. Ils participent également au conseil de perfectionnement.

L'équipe pédagogique est équilibrée et variée. Néanmoins, la formation manque d'attractivité au vu de la faiblesse du nombre de dossiers de candidatures reçus (autour de 25 par an, dont très peu de candidatures locales, ce qui est étonnant). Il est à noter, par ailleurs, que l'essentiel des étudiants proviennent de BTS. Par ailleurs, la nouvelle habilitation sera demandée avec modification de la spécialité. Concernant précédemment l'entrepreneuriat dans les métiers artisanaux, la nouvelle maquette s'élargira désormais à l'ensemble des PME. Cette nouvelle spécialité devrait permettre d'accroître l'attractivité de la formation. La nouvelle maquette proposée semble cohérente au regard de la spécialité visée. Néanmoins, elle comporte un émiettement disciplinaire dommageable et la cohérence interne des UE peut être améliorée, tout comme la proportionnalité de la délivrance des ECTS et des volumes d'enseignement.

- Points forts :

- Liens avec les milieux professionnels.
- Apprentissage et formation continue.
- Formation qui répond aux besoins du milieu socio-économique.

- Points faibles :

- Structuration des UE à revoir (stage et projet tuteuré).
- Effectifs faibles et formation peu attractive au sein même de l'Université de tutelle.
- Provenance des étudiants peu diversifiée.

- Recommandations pour l'établissement :

L'élargissement demandé de la spécialité devrait permettre d'améliorer l'attractivité de la formation, à condition bien sûr de ne pas entrer en concurrence avec les LP voisines relevant de l'entrepreneuriat.

Des actions promotionnelles et des liens institutionnels au sein de l'université doivent aussi être développés pour conforter l'attractivité de la formation qui est actuellement problématique et ainsi, permettre une diversification des profils recrutés notamment en provenance des filières des licences généralistes.

La nouvelle maquette envisagée, qui doit être clarifiée et rééquilibrée, devra également respecter le cahier des charges d'une LP (peut-on délivrer des moitiés d'ECTS ?).

Enfin, il conviendra de mettre en place un suivi régulier des étudiants diplômés pour mieux apprécier l'insertion professionnelle. Il faudra veiller à renforcer l'employabilité des diplômés et limiter les poursuites d'études éventuelles.



Observations de l'établissement



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Spécialité : **Entrepreneuriat des métiers de l'artisanat**

Secteur Professionnel : Echange et gestion

Dénomination nationale : Management des organisations

Demande n° : S3LP150009117

Observations sur la mention :

1) Compétences attendues : L'évaluation soulève que les compétences attendues du titulaire du diplôme sont larges car elles correspondent aux principales fonctions de l'entreprise et pourraient ainsi correspondre davantage à un titulaire de Master.

Les savoirs et compétences attendues des titulaires du diplôme sont, en effet, transversales.

- Cela tient au fait que l'objectif de la formation consiste à former de futurs créateurs, repreneurs et/ou managers d'entreprises artisanales (ou TPE), ce qui suppose, non seulement, une maîtrise des principales fonctions/des principaux postes clés au sein de l'entreprise, dans la mesure où les publics visés ne seraient pas accompagnés dans leur projet, mais aussi une connaissance étendue de l'ensemble des problématiques et des enjeux liés à la création, à la reprise et au pilotage, dans la perspective d'un accompagnement entrepreneurial. Une vision transversale offre ainsi aux diplômés une visibilité plus étendue sur leur projet : ils sont, d'une part, capable de maîtriser leur projet entrepreneurial et d'assumer les fonctions essentielles au sein d'une entreprise, d'autre part, d'apprécier la gestion de leur entreprise lorsqu'elle est assumée par une autre personne.

- La licence professionnelle, par ailleurs, visé des publics variés. Elle est d'abord amenée à accueillir des étudiants en formation initiale issus de licence, BTS ou DUT. Si certains ont parfois des connaissances approfondies en certains domaines (par ex. Comptabilité, GRH), ils ne maîtrisent pas les autres aspects relatifs à l'entrepreneuriat et expriment le besoin, dans le cadre de leur projet de création/reprise, de maîtriser l'ensemble des connaissances leur permettant d'assurer la réussite de leur projet. Ensuite, la licence professionnelle est destinée à accueillir des candidats en formation continue, bénéficiant de VAE ou VAP. Là encore, certains de ces candidats doivent compléter leurs connaissances empiriques par des savoirs théoriques afin, à la fois, de maîtriser l'ensemble des fonctions de l'entreprise, déjà assumées dans le cadre de leur expérience professionnelle, mais aussi d'acquérir de nouveaux savoirs, nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise dans laquelle ils évoluent ou qu'ils souhaitent reprendre.

Enfin, certains candidats maîtrisent les aspects techniques d'un métier (par ex : coiffure, métiers de bouche, etc) et connaissent ainsi des secteurs d'activités, mais n'ont pas la maîtrise des connaissances théoriques leur permettant de mener à bien leur projet de création/reprise. La formation leur permet d'acquérir les pré-requis nécessaires.

- La licence professionnelle s'inscrit, en outre, au sein de l'offre de formation de l'UFR AES, qui propose, après la licence 3 Administration et gestion des entreprises, un Master I Management, Entrepreneuriat et stratégie. Les enseignements dispensés en Master I sont plus techniques et plus approfondis que ceux qui sont dispensés en Licence professionnelle, plus transversaux et dispensés dans le cadre d'une pédagogie adaptée à un public varié et sous la forme de pré-requis. Les compétences attendues sont également plus significatives en Master I Management, entrepreneuriat et stratégie. La licence professionnelle se positionne ainsi à un « niveau intermédiaire » : elle permet aux étudiants issus de licence 2 AES d'acquérir une approche globale de l'entrepreneuriat en leur offrant la possibilité d'une insertion professionnelle rapide, mais elle n'empiète pas sur le programme pédagogique ou les débouchés du Master I Management, Entrepreneuriat et stratégie, plus approfondi et destiné à des étudiants souhaitant majoritairement une poursuite d'étude vers des Master II orientés vers l'accompagnement entrepreneurial.

2) Organisation des UE : Le rapport relève que l'UE 4 de la maquette soumise à évaluation ne répond pas au cahier des charges de la licence professionnelle (Arrêté du 17 novembre 1999) car elle regroupe le projet tuteuré et le stage.

Une modification de la maquette à la rentrée 2013 a anticipé cette difficulté. A l'heure actuelle, la formation comporte une UE destinée au stage, et une UE consacrée au projet tuteuré. L'UE Stage fait donc l'objet d'une évaluation spécifique, conformément au texte de l'arrêté du 17 novembre 1999.

3) Poursuite d'étude : L'évaluation appelle à la vigilance concernant la poursuite d'étude, jugée trop élevée en regard du nombre de répondants à l'enquête menée en 2012 (4 sur 6).

- Sur ce point, il est important de noter, d'une part, que les poursuites d'étude au sein de l'établissement ne sont pas encouragées. En effet, sur les quatre poursuites d'étude constatées, deux seulement le sont au sein de l'Université Montpellier I. En cas de demande de poursuite d'étude par un titulaire de la licence professionnelle, son dossier fait l'objet d'un examen approfondi par le responsable de Master I qui juge de l'aptitude au suivi des enseignements et de la cohérence d'une telle demande avec le projet professionnel. Cet examen donne lieu à un entretien et une discussion de son projet professionnel avec l'étudiant(e) concerné(e).

En l'absence de limitation dans les textes d'une possible poursuite d'étude après une licence professionnelle, il est par ailleurs difficile de la limiter hors établissement.

- D'autre part, il faut constater que les poursuites d'études visées par le rapport ne concernent pas le niveau Master I. En effet, les deux étudiants concernés se sont inscrits dans l'établissement aux fins d'obtention d'un Diplôme d'université (qu'ils auraient également pu suivre durant l'année de licence professionnelle) afin de compléter les connaissances acquises en vue de la réussite de leur projet de création/reprise d'entreprise (DU création et maintenance de sites internet et DU Management des affaires). L'objectif recherché n'était donc pas une poursuite d'étude à un niveau supérieur, mais une volonté de compléter des savoirs pour la réussite d'un projet professionnel à court terme.

4) Actions promotionnelles : Constatant un faible taux d'attractivité du diplôme, le rapport recommande le développement d'actions promotionnelles au sein même de l'établissement.

Une telle action existe déjà :

- La licence professionnelle, depuis 2012, a fait l'objet de deux publications au sein du journal de l'Université Montpellier I (Synergie)
- Une campagne d'affichage a lieu en période de dépôt des candidatures, au sein de l'UFR AES ainsi que dans d'autres UFR de l'Université.
- Une campagne d'envoi de la plaquette de la formation par courriel a également lieu en période de recrutement : la plaquette est adressée aux lycées, établissement d'enseignement supérieur, SCUIO, CMA, CCI, Chambres d'agriculture, CFA, organisations professionnelles etc.
- Les responsables administratifs de la licence AES 2^{ème} année adressent chaque année un courriel aux étudiants inscrits, ce qui permet aux étudiants ne souhaitant pas s'inscrire en L3 AGE ou AGT d'opter pour la licence professionnelle.

Par ailleurs, depuis 2012, la formation a fait l'objet de deux articles promotionnels publiés dans le journal local (Midi Libre).

Ces différentes actions ont notamment permis, pour l'année 2013/2014, de compter parmi les étudiants inscrits dans la licence professionnelle : 2 étudiants issus de L2 AES, 3 étudiants issus de DUT (TC et GEA), 1 étudiant titulaire d'un Bachelor, aux côtés des étudiants issus de BTS (7) ou titulaires d'un Brevet de maîtrise (2) (V. Rapport, dernier point de l'appréciation globale)

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

